

Évreux,  
le 19 mai 2026



**Alexandre RASSAERT**  
Président du Conseil  
Départemental  
de l'Eure

CABINET DU PRÉSIDENT

☎ 02 32 31 50 50  
✉ [sp@eure.fr](mailto:sp@eure.fr)  
Réf : AR/KC 2026-013

Monsieur Pascal MAINGUY  
Maire  
Mairie de Pressagny-l'Orgueilleux  
9, rue aux Huards  
27510 PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX

Monsieur le Maire,

Depuis près de dix ans, le Département de l'Eure porte avec détermination le projet de *La Seine à Vélo*, itinéraire cyclable majeur d'envergure nationale reliant l'Île-de-France aux plages normandes et traversant notre territoire sur près de 125 kilomètres.

Au fil des années, ce projet a démontré toute son utilité et son potentiel. Il constitue aujourd'hui un véritable levier d'attractivité pour nos communes, de développement économique pour nos territoires et d'amélioration du cadre de vie pour les habitants.

Les résultats sont désormais incontestables. Une étude réalisée par le Comité Régional du Tourisme de Normandie évalue les retombées économiques de *La Seine à Vélo* à plus de 4 millions d'euros par an dans l'Eure, soit plus de 32 000 euros par kilomètre. Cette dynamique bénéficie directement aux commerces, aux hébergements, aux sites culturels et plus largement à la vitalité de nos centres-bourgs. Des activités ont été maintenues, reprises ou créées grâce à cet itinéraire.

Au-delà de sa vocation touristique, *La Seine à Vélo* est devenue un équipement de proximité largement approprié par les Eurois. Les fréquentations enregistrées en 2025 en témoignent : près de 279 000 passages à Vernon, plus de 83 000 aux Andelys ou encore près de 90 000 à Martot. Plus significatif encore, les deux tiers des usagers de ces voies vertes sont des piétons, des joggeurs, des familles ou des utilisateurs de mobilités douces autres que le vélo. Ces chiffres traduisent une attente forte de nos concitoyens pour des espaces sécurisés, accessibles et respectueux du cadre de vie.

Depuis l'origine, le Département a fait le choix d'un projet exigeant, conciliant mobilités, sécurité et préservation de l'environnement. Ainsi, 70 % du tracé entre Vernon et Les Andelys emprunte des chemins existants ; plusieurs hectares de zones humides ont été préservés ; une zone compensatoire de 6 000 m<sup>2</sup> a été créée aux Andelys et près de 10 kilomètres de haies sont en cours de replantation. Depuis 6 ans, ce sont 16,5 millions d'euros qui ont déjà été investis par le Département et ses partenaires pour faire avancer ce chantier majeur.

Comme vous le savez peut-être, ce projet fait l'objet depuis plusieurs années de recours engagés par un riverain opposé à l'aménagement des berges longeant sa propriété. Après une première décision favorable rendue par le tribunal administratif de Rouen en 2023, la Cour administrative d'appel de Douai a, par un arrêt du 13 mai 2026, annulé l'arrêté préfectoral autorisant les travaux sur le tronçon Giverny - Les Andelys.

Département de l'Eure  
Boulevard Georges-Chauvin – CS 72101 – 27021 Évreux

La Cour a considéré que le dossier environnemental relatif à la loi sur l'eau aurait dû être instruit à l'échelle d'un projet global entre Giverny et Martot, et non selon un phasage progressif correspondant à l'avancement des différents tronçons. Cette lecture juridique conduit aujourd'hui à reprendre une partie de la procédure administrative.

Je tenais à vous informer personnellement de cette décision avant que celle-ci ne fasse l'objet de commentaires ou d'interprétations parfois approximatives.

Il est important de rappeler que le Département a conduit ce projet en lien constant avec les services de l'État et dans le respect du cadre réglementaire applicable au moment des autorisations délivrées. La décision de la Cour ne remet donc pas en cause l'intérêt du projet ni le travail de fond engagé depuis près de dix ans ; elle impose une nouvelle étape administrative que nous assumerons pleinement. Car il n'est évidemment pas question pour le Département de renoncer à *La Seine à Vélo*.

Ce projet répond à des enjeux majeurs de sécurité, de mobilités décarbonées, de santé publique, d'attractivité touristique et de développement territorial. Il est attendu, apprécié par les habitants et soutenu par les collectivités locales.

La Seine à Vélo est ralentie mais elle ne s'arrête pas.

Le Département engage immédiatement les démarches nécessaires afin d'obtenir une nouvelle autorisation environnementale juridiquement sécurisée. De nouvelles études seront réalisées sur l'ensemble du linéaire concerné dans l'Eure afin de permettre la reprise des travaux dans les meilleurs délais. Parallèlement, les démarches d'acquisitions foncières nécessaires seront poursuivies afin que le projet puisse avancer rapidement dès que les autorisations auront été renouvelées.

Depuis l'origine, ce projet progresse grâce à la mobilisation collective des communes, des intercommunalités, des partenaires institutionnels et des habitants.

Je souhaite vous remercier sincèrement pour votre engagement constant et votre soutien dans cette démarche d'intérêt général. Certains choisissent de défendre des intérêts particuliers, pour notre part, nous continuerons à défendre une ambition collective au service des habitants, des mobilités et de l'avenir de nos territoires.

Cela prendra plus de temps que nous l'espérons, mais *La Seine à Vélo* ira bien à son terme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil départemental de l'Eure



Alexandre RASSAERT